

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Tarif de rémunération
des vacations**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2009
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 27 mai 2009
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 mai 2009

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 09 C 07

OBJET : TARIF DE REMUNÉRATION DES VACATIONS

RAPPORTEUR : Madame GOMMIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville emploie des agents vacataires pour la réalisation de missions spécifiques ou ponctuelles dans de nombreux domaines variés.

Dans le cadre du développement de l'action envers les adolescents et notamment les stages de découverte culturels, un tarif de vacation supplémentaire doit être adopté pour le secteur jeunesse et sports.

Le barème de ces rémunérations est récapitulé ci-dessous :

nature de l'intervention	taux brut horaire	commentaire
Secteur de la solidarité		
Conférences seniors	50,40 €	
Ateliers seniors	30,24 €	
Secteur de l'enfance		
Médecins de crèche	38,25 €	
Surveillance de cantine	9,15 €	
Secteur culturel		
Master class	292,32 €	forfait
Aboyeurs	153,07 €	
Plasticienne	53,03 €	
Modèles d'art	53,03 €	forfait 3h
Conférences bibliothèque	50,40 €	
Jury au CRD	32,45 €	
Secteur de la jeunesse et des sports		
Atelier jeunesse	22,04 €	
Secteur de la prévention		
Animation espace jeune	8,71 €	
Divers		
Conférences diverses	187,14 €	forfait
Contrôleur d'accès manifestation exceptionnelle	14,11 €	
Animation de rue	8,71 €	

Les tarifs suivront en outre les augmentations de la fonction publique territoriale.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le tarif de rémunération des vacances ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les tarifs suivront en outre les augmentations de la fonction publique territoriale.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC